

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

GD/CJ n° 2017/ 11

Objet de la délibération :

Bail à construction avec  
I.C.L. –  
Résidence Séniors  
ajout de la  
« Salle de vie  
communautaire »

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :  
07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,  
Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL  
Roland HAMARD

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER  
Cendrine CHERGUI

Absents :

Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Madame F. RAMOND, Maire rappelle à ses collègues que par délibération en date du 18 janvier 2016, elle a été autorisée, à la majorité, à signer le bail à construction suivant le projet d'acte rédigé par maître BOZELEC, portant sur 20 logements dont un pour le gardien.

Toutefois, il y a lieu de compléter le bail à construction portant sur 20 logements dont un pour le gardien en ajoutant « une salle de vie communautaire », puis de réduire ou résilier partiellement ce bail pour que la commune devienne propriétaire de la salle. Cette réduction ou résiliation de bail s'accompagnera du versement du montant du prix de revient de la salle de vie communautaire, estimé à 214 071 €. L'occupation de la salle de vie communautaire sera régie par un règlement étudié par le CCAS. Aucune autre modification n'est apportée à l'acte.

Puis, elle leur demande de bien vouloir l'autoriser à signer ledit bail, compte tenu de cet ajout de la salle de vie communautaire.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017

Le Maire,  
F. RAMOND



Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la  
date du 03/03/2017  
et publié le 03/03/2017